



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-030-2026-07

PUBLIÉ LE 15 JUILLET 2026

Sommaire

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Cabinet / Service de la représentation de l'État

IDF-2026-07-15-00002 - Arrêté préfectoral portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports **??** et de l'engagement associatif (contingent régional) - promotion du 14 juillet 2026 (3 pages)

Page 3

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

IDF-2026-07-15-00002

Arrêté préfectoral portant attribution de la
médaillon de bronze de la jeunesse, des sports
et de l'engagement associatif (contingent
régional) - promotion du 14 juillet 2026



Arrêté préfectoral

portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports
et de l'engagement associatif (contingent régional)

– promotion du 14 juillet 2026 –

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris

Vu le décret n° 70-26 du 8 janvier 1970 relatif à la médaille de la jeunesse et des sports modifié par le décret n° 2000-543 du 16 juin 2000 ;

Vu le décret n° 83-1035 du 22 novembre 1983 portant modification du décret n° 69-942 du 14 octobre 1969, relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2013-1191 du 18 décembre 2013 modifiant le décret n° 69-942 du 14 octobre 1969 modifié, relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif ;

Vu le décret n° 2020-139 du 20 février 2020 modifiant certaines dispositions relatives à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

Vu le décret du 27 mai 2026 portant nomination du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris - M. LECLERC (Georges-François) ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 octobre 1987 fixant les modalités d'application des dispositions du décret n° 83-1035 du 22 novembre 1983 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2025-12-22-00009 du 22 décembre 2025 portant organisation de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

Vu l'instruction ministérielle n° 87-197-JS du 10 novembre 1987, sur le remaniement du contingent de médailles et la déconcentration de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports ;

Vu l'instruction ministérielle n° 2014-18 du 20 janvier 2014 relative à la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif ;

Vu l'avis émis par la commission régionale de la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif le 8 juillet 2026 ;

Sur proposition de la déléguée régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et au sport (DRAJES) et à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2026 :

ARRÊTE

Article 1er : La médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif (contingent régional) est attribuée aux personnes dont les noms suivent :

Monsieur	AMAZOUZ	Alain
Monsieur	ATTALI	David
Monsieur	BEAUVARLET	Arthur
Madame	BENABDERRAHMANE	Dalila
Monsieur	BOUAISSA	Yacine
Monsieur	BOUSQUET	Jérôme
Monsieur	CHEVALLIER	Antoine
Monsieur	DESSENNE	Arnaud
Madame	ELOMBO	Josette
Madame	ELSAYED	Armelle
Monsieur	HARET	Philippe
Madame	HASQUENOPH	Sophie
Monsieur	KERMAREC	Olivier
Madame	LAGO	Noémie
Monsieur	LE DOUSSAL	François
Monsieur	LEITE PEREIRA	Marc-Antoine
Monsieur	LORENZATO	Jean-Claude
Monsieur	MANSOURI	Philippe
Monsieur	MIMOUNI	Karim

Monsieur	NAGERA	Alain
Madame	RAVELET	Gwendoline
Monsieur	ROOSES	Xavier
Monsieur	SHAZLI	Yassine
Madame	SIMONOT	Elisabeth
Madame	SZEFNER	Wendy
Monsieur	TAFER	Kamel
Madame	THIBAUT TUFFÉRY	Odette
Madame	VINCENT	Brigitte
Madame	WALTER	Morgane.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative.

Article 3 : La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris et la déléguée régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et au sport (DRAJES) sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris (échelon de la région d'Île-de-France), accessible à l'adresse : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france et qui entrera en vigueur le lendemain de sa publication.

Fait à Paris, le 15 juillet 2026

Le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris

Signé

Georges-François LECLERC